



COMMUNE D'ETREMBIERES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières claires et lisibles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en connaître les enjeux, et ce en vertu de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera consultable en Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. C'est un acte de prévision, d'autorisation, de contrôle et d'exécution. Il respecte en outre les différents principes budgétaires, que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité. Le Budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté en temps normal par l'Assemblée Délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'Assemblée Délibérante. Par cet acte, Madame la Maire, ordonnatrice, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période allant jusqu'au 31 décembre de l'année civile.

Pour l'établissement de ce budget primitif 2024, il a été établi sous la nouvelle nomenclature comptable M57, avec une transposition des chapitres comptables. De ce fait exceptionnellement il ne sera pas réalisé de comparaison de compte à compte entre 2023 et 2024.

Le Budget Primitif 2024 a été voté le 18 mars 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la Mairie, aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte de forte tension sur le coût de l'énergie (gaz et électricité), et en fonction de l'inflation qui pèse sur les dépenses de

fonctionnement comme d'investissement, en essayant d'assurer le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

- de limiter le recours à l'emprunt.

- de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, voire de l'Etat ou de l'Union Européenne selon les projets.

1. RESULTATS 2023

RESULTATS 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES REALISEES 2023	3 234 218,44 €	1 468 2409,20 €	4 702 427,64 €
DEPENSES REALISEES 2023	2 734 041,59 €	1 436 898,58 €	4 170 940,17 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	500 176,85 €	31 310,62 €	531 487,47 €
RESULTAT 2022 REPORTE	489 178,52 €	133 214,22 €	622 392,74 €
RESULTAT 2023 – Résultat de clôture	989 355,37 €	164 524,84 €	1 153 880,21 €

RESTE A REALISER 2023 - DEPENSES	0,00 €	272 098,35 €	272 098,35 €
RESTES A REALISER 2023 - RECETTES	0,00 €	91 064,47 €	91 064,47 €
RESTE A REALISER 2023 - SOLDE	0,00 €	- 181 033,88 €	-181 033,88 €

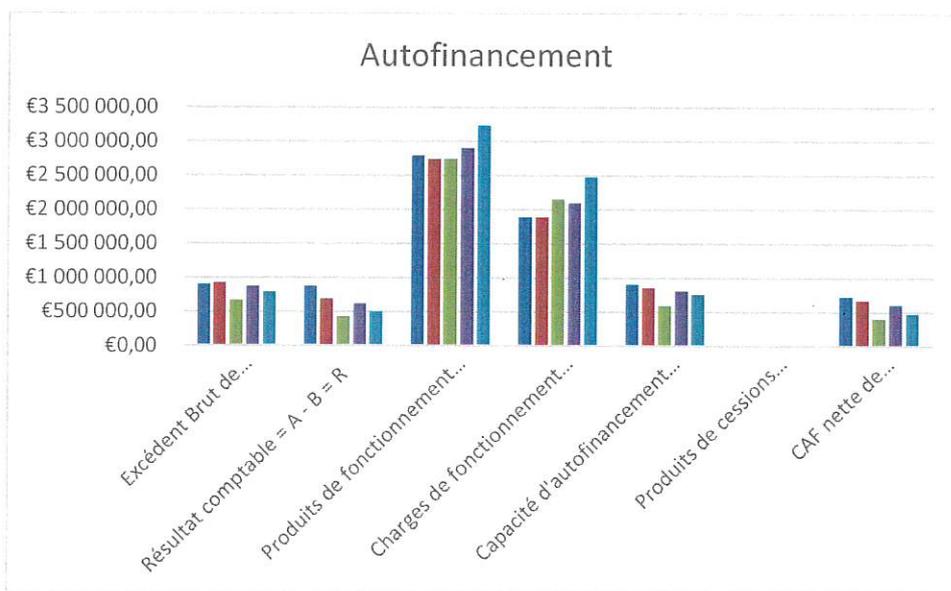
RESULTAT 2023 AVEC RAR	989 355,37 €	- 16 509,04 €	972 846,33 €
------------------------	--------------	---------------	--------------

Le résultat global de clôture de l'exercice 2023 s'établit à **1 153 K€** (989 K€ en section de fonctionnement et 164 K€ en section d'investissement). Ce résultat correspond au Fonds de Roulement en fin d'exercice.

En 2023, la Commune a investi **1 065 898,69 €** (Chapitres 20, 21 et 23), qui ont permis de réaliser notamment les opérations suivantes :

- Installation de la vidéo protection sur l'ensemble de la commune – 253 000 €
- Eude et diagnostic pour réhabilitation espace culturel Art'Salève – 100 000 €
- Mise aux normes WC PMR de la Mairie – 30 000 €
- Jeux enfants à l'Agora – 30 000 €
- Pose alarme anti-intrusion à l'école – 11 000 €
- Mise aux normes Eclairage Public rue JJ Rousseau – 15 500 €
- Remplacement camion volé au Services Techniques – 50 000 € (occasion)
- Remplacement défibrillateurs sur la commune – 7 200 €
- Achat machine à tracer pour Services Techniques – 12 000 €

2. EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE 2019 A 2023



3. PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2024

Le Budget Primitif est structuré en deux sections distinctes : fonctionnement et investissement, chaque section étant subdivisée en dépenses et en recettes.

La première section dite de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

La section d'investissement regroupe quant à elle les opérations exceptionnelles tendant à accroître ou à diminuer le patrimoine de la collectivité, avec comme dépenses (remboursement du capital des emprunts, construction de bâtiment, achat de matériel, achat de terrain...) et en recettes (vente de terrain, réalisation d'un emprunt, subventions de l'Etat pour certaines constructions, taxes d'urbanismes, récupération de la TVA...).

A) La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses de personnel, l'entretien courant et la consommation des bâtiments communaux (eau, électricité, chauffage), les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service effectuées, le remboursement des intérêts d'emprunts, les indemnités de fonctions et les subventions versées aux différentes associations.

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent 3 467 335,37 € dont 1 482 500 € pour les dépenses de personnel, soit 54,80 % du total. Les augmentations de dépenses de fonctionnement et notamment de personnel sont liées d'une part à la prise en compte de l'inflation et aussi à l'application des mesures gouvernementales, telles que l'instauration pour le personnel de la prime de résidence, le versement de la prime pour rattraper le coût de la vie et l'augmentation du nombre de points d'indice au 1^{er} janvier 2024 ou de la valeur du point d'indice en juillet 2023.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la fiscalité locale (impôts locaux), aux dotations versées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement...), aux prestations fournies à la population (cantine, activités périscolaires....) et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent elles aussi à 3 467 335,37 €, équilibrant ainsi les dépenses de la section.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	987 500,00 €	Autres recettes	10 000,00 €
Dépenses de personnel	1 482 500,00 €	Recettes des services	91 100,00 €
Autres dépenses de gestion courante	235 100,00 €	Impôts directs locaux	1 380 000,00 €
Dépenses financières	90 735,37 €	Autres impôts et Taxes	282 100,00 €
Dépenses spécifiques	2 000,00 €	Dotations et participations	1 039 780,00 €
Dotations aux provisions	4 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	125 000,00 €
Total dépenses réelles	2 801 835,37 €	Total des recettes réelles	2 927 980,00 €
Amortissements (écritures d'ordre entre sections)	265 500,00 €		
Virement à la section d'investissement	400 000,00 €	Excédent brut reporté	539 355,37 €
Total général	3 467 335,37 €	Total général	3 467 335,37 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 restent inchangés et comme suit :

- Taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS)	11,00%
- Taxe foncière sur le bâti (TFB)	25,53%
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	42,99%
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	60,00%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 380 000 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 160 000 € en 2024.

B) La section d'investissement

a) Généralités

Le Budget d'investissement contribue à préparer l'avenir.

Il regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en création et les remboursements en capital des emprunts...

- en recettes : ce sont les recettes dites patrimoniales telles que taxes d'urbanisme, les subventions de l'Etat versées pour une nouvelle Mairie ou une nouvelle piscine, la récupération de la TVA, la vente de terrain ou la réalisation d'un emprunt...

Principales dépenses et recettes de la section Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles	101 238,00 €	Subventions et redevances	133 064,47 €
Subventions d'équipement versées	49 000,00 €	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00 €
Immobilisations corporelles	1 001 040,63 €	FCTVA	160 000,00 €
Immobilisations en cours	938 690,68 €	Taxe aménagement	40 000,00 €
Total des dépenses d'équipement	2 089 969,31 €	Mise en réserves	450 000,00 €
Remboursements d'emprunts	323 900,00 €	Total des recettes d'investissement	933 064,47 €
Immobilisations financières	84 220,00 €	Virement de la section de fonctionnement	400 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 500,00 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	Emprunt	700 000,00 €
		Solde d'investissement reporté	164 524,84 €
Total général	2 463 089,31 €	Total général	2 463 089,31 €

b) **Les principaux projets de l'année 2024** sont :

- Suite de la révision du PLU suite au SCOT = 15 000 €
- 1^{ère} phase travaux espace culturel Art'Salève = 832 000 €
- Aménagement giratoire Migros = 165 000 €
- Remplacement (occasion) de la tractopelle pour les Services Techniques = 60 000 €

- Enfouissement réseaux à hauteur de la Fontaine César = 130 000 €
- Travaux réhabilitation toiture école, cour intérieure et pose de stores = 206 000 €
- Achat terrains par la Commune (Points d'apports Volontaires, régularisation ...) = 80 000 €

d) Principales subventions prévues :



- SIVALOR : 42 000 €
- Solde subvention FIPD pour l'installation de la vidéo protection = 22 500 €
- Subvention PPMS pour l'école = 4 253 €
- Subvention du Département pour les jeux Agora = 11 695 €
- Solde subvention DETR pour l'accessibilité WC Mairie + réfection de l'école = 10 000 €
- D'autres subventions sont sollicitées auprès du Département, de la Région et de l'Etat- Subvention auprès de la Région pour la vidéo protection = 50 000 € - Subvention auprès de la Région pour la réhabilitation de l'école = 100 000 €

C) Les données synthétiques du Budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 3 467 335,37 €

b) Recettes et dépenses d'investissement : 2 463 089,31 € réparties comme suit :

- en dépenses : Restes à réaliser 2023 : 272 098,35 €
Nouvelles dépenses : 2 190 990,96 €
- en recettes : Reste à réaliser 2023 : 91 064,47 €
Nouvelles recettes : 2 372 024,84 €

c) **Principaux ratios** :

Nombre d'habitants : 2648 habitants

- Dépenses réelles de fonctionnement / par habitant	:	1 058,09 €
- Produit des impositions directes / par habitant	:	627,68 €
- Recettes réelles de fonctionnement / par habitant	:	1 105,73 €
- Dépenses d'équipement brut / par habitant	:	789,26 €
- DGF / par habitant	:	50,98 €

d) **Etat de la dette**

- Dette en capital au 1^{er} janvier 2024 : 2 242 869,87 €

- Portage EPF au 1^{er} janvier 2024 : 168 410,11 €

- Montant des échéances 2024 : **409 735,37 €**

Dont capital : **319 000 €**

Dont intérêts : **90 735,37 €**

- Montant portage EPF 2024 : **84 220 €**

A Etrembières, le 19 mars 2024

La Maire,

Anny MARTIN

